

Projet photovoltaïque de La Croix sur l'ancienne carrière de Saint-Etienne-de-Crossey

Réunion de présentation et d'échanges avec les riverains
Jeudi 3 mars 2022, 20h30 – 22h30

Compte rendu

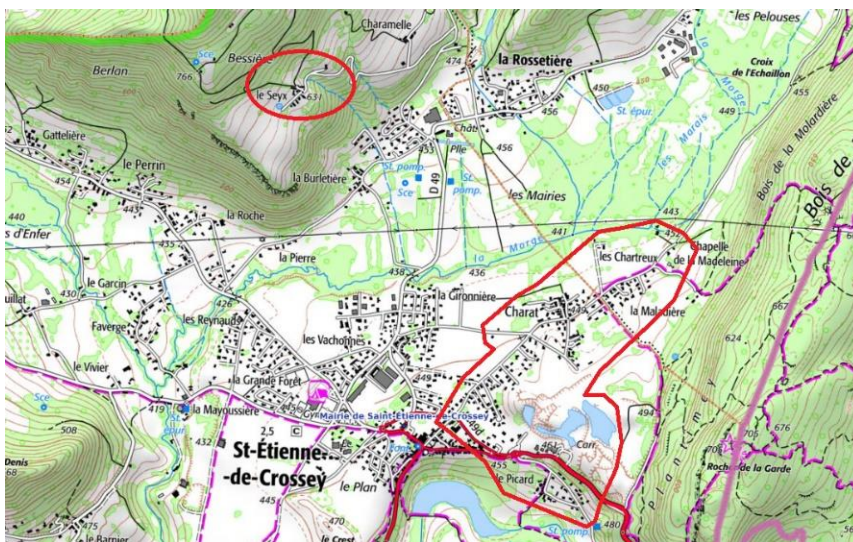
Introduction

Depuis le courant de l'année 2020, Voltaia, producteur d'électricité renouvelable étudie la faisabilité d'un parc solaire photovoltaïque sur une partie de l'emprise de l'ancienne carrière Budillon-Rabatel, à l'est de la commune de Saint-Etienne-de-Crossey.

Nous avons souhaité élargir aux citoyens riverains de la zone d'étude le dialogue engagé avec les différentes parties prenantes (propriétaire du terrain, élus, services de l'Etat) afin de partager avec eux ce projet, ses étapes de développement et les mesures prises pour en assurer son intégration au territoire.

En accord avec les élus de la commune, il a été convenu d'organiser une réunion d'information et d'échanges à destination des riverains le jeudi 3 mars 2022, en la salle des fêtes de la commune.

L'information a pris la forme d'une lettre d'information de 4 pages et d'un flyer d'invitation à cette réunion. Les éléments ont été distribués en boîtes à lettres par l'équipe Voltaia le jeudi 17 février sur un périmètre comprenant globalement les secteurs suivants : le Picard, Charat, la Maladière (St-Aupre), ainsi que le hameau de Seyx retenu au regard de sa localisation en altitude par rapport à la plaine. Ce périmètre représentait un potentiel de plus de 200 habitations.



Afin d'organiser au mieux cette réunion, les citoyens étaient invités à indiquer leur participation par courriel (la-croix-solaire@voltalia.com) jusqu'au 28 février. Un courriel de confirmation a été adressé à chacun par l'équipe Voltalia.

Les personnes non inscrites s'étant présentées le jour même ont pu laisser leurs coordonnées afin de pouvoir être informées des suites du projet.

Au total, près d'une quarantaine de personnes ont participé à cette réunion, représentant une trentaine de foyers.

Madame le Maire et certains élus étaient également présents à cette réunion.

La réunion était animée par Elodie Jullian, responsable du territoire Auvergne-Rhône-Alpes et Loïc Paillole, chef de projet.

Déroulement de la réunion

Cette réunion s'est déroulée autour de trois axes :

- La présentation de Voltalia en tant qu'acteur français de la transition énergétique inscrivant ses actions dans le cadre des objectifs gouvernementaux et locaux.
- Les caractéristiques du site de La Croix, la démarche de développement et la conception du projet solaire.
- L'approche paysagère et l'intégration du projet.

Un temps d'échanges de plus d'1h20 avec les participants a suivi ces éléments de présentation.

Synthèse des éléments présentés

L'emprise du projet se situe sur une partie de l'ancienne carrière. Le projet envisagé serait d'une puissance de 5 MWc, permettant une production estimée de 6300 MWh/an, soit la consommation électrique d'environ 300 habitants.

La zone d'étude, tout en étant dans le PNR de Chartreuse, se situe hors de tout périmètre réglementaire de protection environnemental. L'étude écologique faune-flore menée dans le cadre du développement du projet par le bureau Ecoter a mis en évidence la présence d'enjeux faibles, modérés et forts sur la zone d'étude. Aussi, lors de la conception du projet nous sommes attachés à prendre en compte chaque sensibilité et ainsi éviter entièrement tout enjeu fort.

Dès le début des études, nous avons rencontré Monsieur Noblet, représentant de l'association le Pic Vert qui accompagne déjà une démarche environnementale sur le site, à la suite de l'arrêt de l'exploitation de la carrière.

Compte tenu des enjeux présents sur le site, nous avons souhaité accompagner notre projet d'une action en faveur de la protection de la biodiversité.

Cette démarche prendrait la forme d'une obligation réelle environnementale (ORE), un dispositif foncier de protection de l'environnement, sur l'ensemble des zones à enjeux forts du site. Cette ORE aurait une durée égale à celle d'exploitation du parc solaire (30 ans).

Des éléments sur le raccordement (à l'ouest de la commune, à environ 1,5 km de la carrière), le processus d'échanges avec les élus et les services de l'Etat, ainsi que les retombées fiscales estimées pour le territoire (commune, communauté de communes, département) ont été partagés.

Les prochaines étapes du projet ont été présentées, visant une autorisation préfectorale (après enquête publique) au cours de l'année 2023, une construction (6 mois) et une mise en service en 2025 / 2026.

Il a été précisé que ce type de projet requiert un temps de développement et d'autorisation assez long, alors que la partie construction est relativement rapide.

Enfin, des éléments sur la fin de vie du parc et le recyclage de ses éléments ont conclu cette présentation des caractéristiques générales du projet.

Le temps suivant a spécifiquement été consacré au volet de l'intégration paysagère du projet.

L'emplacement de la zone de projet présente la particularité d'être à proximité d'un tissu résidentiel au nord et à l'ouest, et de chemins de randonnée au nord et à l'est, avec notamment le point de vue depuis le Rocher de la Garde.

Six points de vue ont plus spécifiquement été étudiés :

Vues éloignées :

- Hameau « Le Seyx », sur les collines du Voironnais, en direction de l'Est. Distance : environ 1,8 km
- Belvédère du Rocher de la Garde, vue sur la Carrière et le projet. Distance : environ 700 m, en surplomb

Vues rapprochées :

- D520, immédiatement à l'Est du rond-point donnant sur la route en direction des Gorges de Crossey, vue en direction de l'entrée Sud du projet. Distance : environ 90m
- Impasse « L'allée de la Grande Sûre », à l'Ouest du projet. Distance : environ 130 m
- Croisement « Chemin du Gigot » et « Chemin de l'Arny », au Nord du projet. Distance : environ 100m
- Extrémité Est du « Chemin du Gigot » au Nord du projet. Distance : environ 100m

Des mesures d'intégration paysagère ont été définies afin de limiter les covisibilités depuis les habitations :

- L'implantation du projet se situera en recul des habitations,
- Au nord du site, à l'extrémité est du chemin du Gigot, une haie paysagère de 5m de large sera prévue,
- L'existence d'une plantation de noyers sur le côté ouest de la zone de projet contribuera également à l'intégration paysagère du parc solaire.

Depuis les chemins de randonnées, l'implantation du parc se fera également en recul de ceux-ci, et une densification de la végétation pour nuancer les vues.

Les photomontages depuis les six points de vue ont été partagés lors de la réunion, clôturant ainsi la partie présentation du projet et ouvrant le temps d'échanges avec les participants.

Thèmes abordés durant les échanges

Le temps d'échange s'est ouvert avec une prise de parole de M. Noblet, représentant de l'association le Pic Vert. Il a rappelé la vocation de l'association et les actions déjà menées sur le territoire du Pays Voironnais et plus particulièrement à Saint-Etienne-de-Crossey dans le cadre de la commission de suivi de la carrière durant son exploitation. Il a ainsi pu évoquer certaines des caractéristiques environnementales du site.

Il a exprimé sa satisfaction vis-à-vis de la démarche de Voltafia et du contact établi très tôt dans le projet avec l'association pour aborder le sujet environnemental et a souligné la qualité de l'étude environnementale menée dans le cadre du développement du projet.

Du point de vue de l'association, la mise en œuvre d'une ORE sur près de 12ha serait un engagement fort et concret de la part de Voltafia.

L'activité stockage de granulats

Malgré la fin de l'exploitation de la carrière, plusieurs riverains indiquent que l'activité de stockage de granulats ou le maniement des engins génère encore de façon variable, des nuisances tels que la production de poussières de sable ou de bruit et que les engagements pris par l'exploitant ne seraient pas toujours tenus (par exemple : aspersion des chemins pour éviter la poussière). Il est mentionné que les habitants du lotissement le Dauphin font régulièrement face à ces nuisances.

Il est reconnu par l'ensemble des participants que le projet solaire ne serait pas sur l'emprise utilisée actuellement par cette activité, et qu'ainsi Voltafia ne peut avoir de lien avec celle-ci, mais ils s'interrogent sur l'effet de la poussière sur les panneaux (notamment en cas de vent du sud) et leur productivité.

Spécifiquement sur ce point, le chef de projet indique que, pour une productivité optimale, les panneaux solaires seront installés avec une inclinaison d'environ 20°. Ainsi, même en cas de dépôt de poussière sur les panneaux, cette inclinaison, couplée aux pluies, assureront un nettoyage des panneaux.

Les risques naturels

Des interrogations ont été formulées sur :

- La résistance des panneaux photovoltaïque à la grêle
 - Sur ce sujet, la conception des panneaux photovoltaïques doit répondre à toute une série de normes, dont certaines traitent spécifiquement la résistance aux impacts. Les normes n°CEI 61215, n°CEI 61646 et n°CEI 61730 obligent les fabricants à réaliser des tests en condition extrêmes, telles qu'un grêlon de 1,25cm de diamètre maximum lancé à 140km/h ne puisse casser un panneau solaire photovoltaïque.
- La possibilité du risque incendie au sein du parc en cas de canicule (îlot de chaleur)
 - Le fonctionnement d'une installation photovoltaïque vise à absorber les rayons du soleil et non à les concentrer. De plus, l'ombrage créé par les panneaux assurera un moindre impact du soleil sur la végétation, limitant les effets de la sécheresse.
- Les risques orageux : l'installation attire-t-elle les éclairs et la foudre ?
 - L'installation, basse, sera raccordée à la terre. Il y a donc peu de risque sur ce sujet. Il n'a par ailleurs pas été constaté que ce type d'installation attire les phénomènes orageux.

Les caractéristiques du parc solaire

Une interrogation spécifique a porté sur la technologie des panneaux solaires qui seraient utilisés et leur provenance. Sur ce sujet, le chef de projet indique que les panneaux seraient de type cristallin. La provenance serait certainement d'Asie du Sud-Est où la majorité de la production mondiale se situe. Concernant le bilan carbone de ces panneaux, il est précisé que ce bilan était un des critères d'évaluation des offres présentées aux appels d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquels Voltaia prévoit de présenter le projet de La Croix. Les modules choisis présentent donc un bon bilan carbone.

Concernant le possible recours aux panneaux produits par Photowatt, entreprise française et locale, il convient de noter que le volume de production de cette entreprise est relativement contenu et que les caractéristiques des modules ne permettraient pas une optimisation du projet de centrale au sol envisagé à Saint-Etienne-de-Crossey.

De même, à la question de savoir si ce parc solaire s'appuierait sur une solution de stockage avec batteries, ce sont des motifs techniques qui ont écarté cette possibilité. La puissance

du parc étant de 5 MWc, l'injection de la production sur le réseau de distribution électrique ne présente pas de contrainte nécessitant d'être couplé à une solution de stockage.

Concernant le raccordement au réseau électrique, il est rappelé qu'il se fera via une liaison souterraine (à créer) le long des voiries entre le parc et le point de raccordement situé à environ 1,5 km à l'ouest de la commune, non loin des installations de Escolle-Béton.

Enfin, un participant interroge sur un possible agrandissement du parc solaire, dès lors que les activités de stockages de granulats prendraient fin. Sur cette possibilité, le chef de projet indique qu'aucune extension ne serait envisageable au nord de la zone d'implantation du fait de la mise en place d'une obligation réelle environnementale. Pour ce qui est de la partie sud, une extension pourrait être étudiée à l'avenir, si le propriétaire du terrain le souhaitait. Mais compte tenu de la surface qui serait utile pour une installation photovoltaïque, la pertinence économique d'une telle extension serait à étudier avec attention.

Les impacts éventuels du projet

- **Le bruit**

Sur ce sujet, le chef de projet rappelle que seul le poste de transformation pourrait générer un bruit lors du fonctionnement du parc. Toutefois, ce bruit de faible intensité ne serait perceptible que dans un rayon très proche de l'équipement. Aussi, afin d'éviter toute nuisance éventuelle sur ce point, il a été convenu dès la conception du parc de prévoir ce poste le plus au sud possible, éloigné des habitations.

Certains riverains s'inquiètent également des nuisances pendant la phase de travaux. Pour celle-ci, nous indiquons qu'à ce stade ces nuisances pourraient provenir du passage des véhicules et de la pose des structures de support des modules photovoltaïques. Il est rappelé que la phase de travaux se fera sur une durée d'environ 6 mois, dans le respect des enjeux environnementaux du site. Pour ce qui relève de l'accès au site, celui-ci se fera par le sud de la zone afin de limiter le passage à proximité des habitations (en phase chantier et aussi en phase d'exploitation). De même, les actions de fixation des structures en pieux battus seront limitées dans le temps.

- **L'intégration paysagère**

Plusieurs riverains sont revenus sur ce sujet, que ce soit pour des points de vue proches de la zone du projet, tels que depuis le chemin du Gigot, que depuis les hauteurs du hameau de Seyx.

Sur ces aspects, l'équipe projet comprend les inquiétudes des riverains. En s'appuyant sur les cartes et les photomontages déjà réalisés, le chef de projet indique que :

- Le secteur d'implantation de la centrale sera en recul des habitations, ce qui permet de conserver la plantation de noyers déjà existante à l'ouest. Cette plantation venant entre la zone habitée et la zone de projet.
- Plus au nord, à l'extrémité du chemin du Gigot, une haie de 5m de large sera plantée afin d'assurer un masque visuel vis-à-vis du parc solaire.
- Enfin, la topographie du site fait que le parc solaire sera dans un dévers, agissant alors comme masque naturellement depuis les habitations de l'ouest et du nord.

Depuis le hameau de Seyx, situé à environ 1,8 km du parc solaire, la covisibilité sera réduite étant donné la distance mais aussi par le fait que la vue éventuelle se ferait sur le côté des installations, les panneaux n'étant alors pas vus de face.

À la suite de ces précisions, plusieurs riverains expriment le souhait de pouvoir réaliser une sortie terrain afin de mieux se rendre compte du site et du projet qui est envisagé.

Nous confirmons que cela serait parfaitement réalisable, tant sur le site de St-Etienne-de-Crossey qu'à St-Etienne de Saint-Geoirs où Voltalia exploite le parc solaire de PAGAP, d'une puissance proche de celle envisagée ici.

Les mesures d'accompagnements et les retombées du projet

- **Economie et fiscalité**

La présentation des retombées fiscales du projet suscite des réactions de la part de certains participants, notamment au regard de la répartition entre les différents échelons des collectivités locales. La partie revenant à la commune paraissant négligeable pour certaines personnes.

Sur ce sujet, le chef de projet invite à considérer les retombées sur l'ensemble des collectivités concernées (commune, communauté de communes, département), tout en rappelant que la répartition de cette fiscalité n'est pas à la main de Voltalia.

D'autres interrogations viennent sur le coût de revente de l'électricité produite et de la rentabilité du projet. Le coût de vente dépendra de l'appel d'offre de la CRE. Actuellement, sur des projets semblables, un coût de 65 à 70€ / MWh est généralement rencontré. La rentabilité d'un tel projet s'évalue sur le temps long, d'où une durée d'exploitation de 30 ans envisagée.

Le devenir du parc solaire est abordé par un participant dans la perspective où Voltalia ne serait plus en mesure de l'exploiter. Sur ce sujet, nous rappelons qu'en cas de défaillance de l'exploitant, l'entreprise qui reprendrait le parc serait tenue par les mêmes obligations, tant environnementale que vis-à-vis du propriétaire du terrain.

- **Les mesures d'accompagnement**

Pour ce thème, certaines personnes ont souhaité savoir quel type de pâturage serait maintenu et s'il serait possible de créer un itinéraire pour valoriser le site.

Le chef de projet indique que le site serait pâturé par des ovins, mais que l'intérieur du site, y compris la zone en ORE de 12ha, resterait clos puisqu'il s'agit d'un terrain privé et que le laisser ouvert présenterait des risques du fait de la présence des plans d'eau. De plus, l'objectif de l'ORE étant d'assurer la protection environnementale, il est donc intéressant pour cela de limiter l'accès.

Cependant, les chemins de randonnées existants ne seront pas touchés par le projet, et il est prévu d'installer un panneau pédagogique au Rocher de la Garde.

D'autres questions plus centrées sur la valorisation pédagogique du futur projet, au niveau de la commune, ont notamment été formulées par le représentant du collectif DEMAIN.

Sur ces sujets, l'équipe projet s'est dite ouverte à étudier avec les acteurs locaux toute proposition de valorisation pédagogique qui pourrait être envisageable.

Enfin, certaines personnes ont souhaité savoir si des dispositifs de financement ou d'investissement participatif, ouverts aux citoyens, étaient envisagés. A nouveau, l'équipe projet s'est déclarée prête à étudier cette possibilité dès lors qu'elle émane d'une volonté locale.

Conclusion

A l'issue de cette réunion une large majorité des participants ont remercié le porteur de projet pour cette présentation détaillée et pour les réponses apportées aux diverses interrogations.

Le sujet de la production locale d'électricité renouvelable et sa nécessité au regard des enjeux climatiques sont partagés par la plupart des citoyens. Le choix d'étudier la faisabilité d'un projet solaire sur l'emprise d'une ancienne carrière a pu être partagé et compris par les participants, d'autant plus qu'il s'accompagne d'un projet significatif en faveur de la biodiversité locale.

Le sujet de l'intégration paysagère demande certaines précisions, notamment au travers d'une sortie terrain, à destination des riverains, ce que l'équipe projet s'est engagée à étudier et organiser au cours du printemps, ainsi que le cas échéant sous la forme d'échanges au cas par cas.

Enfin, l'équipe projet a rappelé à tous les participants qu'elle restait disponible pour tout complément aux coordonnées indiquées sur la lettre d'information (la-croix-solaire@voltaia.com).